

Engagement N°1 - Garantie 2 ans⁽¹⁾

Remplacement des verres optiques à l'identique en cas de casse involontaire, pendant 2 ans après leur achat chez Atol, avec franchise de 40 % sur le prix de vente des verres au moment du remplacement, et remplacement de votre monture optique en cas de casse, pendant 2 ans après son achat chez Atol.

Engagement N°2 - Garantie adaptation visuelle⁽²⁾

Echange gratuit de votre monture et vos verres pendant 1 mois après leur achat chez Atol, en cas d'inadaptation aux verres établie par prescription médicale.

Voir les conditions et tous les services compris dans les Conditions générales de vente et de garanties ATOL disponibles en magasin et sur le site www.opticiens-atol.com. Les garanties ATOL s'appliquent sans préjudice de la garantie légale applicable à l'achat de votre équipement optique, qui garantit votre achat contre tout défaut de conformité des équipements vendus et de leurs vices rédhibitoires dans les conditions définies aux articles 1641 et suivants du Code Civil.

(1) Garantie soumise à la présentation à l'opticien Atol de l'intégralité de la monture et/ou des verres. Garantie de 2 ans limitée à une seule opération de réparation si elle est techniquement possible et à défaut à une seule opération de remplacement à l'identique par élément, verre ou monture, hors 2e paire offerte (DUO)*. Si les éléments ne sont pas disponibles en magasin, votre opticien peut vous les fournir sur commande. En cas de rupture de stock, votre opticien s'engage à fournir un modèle substituable, de même qualité. Seules les casses intervenant dans le cadre d'un usage normal de votre équipement optique sont garanties. Les rayures des verres sont exclues de la garantie. (2) Simple échange à l'exclusion de tout remboursement, sous réserve d'une modification de l'ordonnance ou d'une nouvelle ordonnance par votre ophtalmologiste. L'échange de verres unifocaux contre des verres progressifs ou multifocaux est exclu de cette garantie. (3) Dans la limite des éléments, équipements et matériaux disponibles et de la présence du personnel compétent au sein de votre magasin Atol au jour de votre demande. Un délai de réparation pourra être appliqué par votre opticien Atol en fonction des stocks disponibles. Les opérations de réparation sont facturées aux tarifs en vigueur au sein de votre magasin. Votre opticien Atol s'engage à vous communiquer préalablement ces tarifs. (4) L'entretien peut comprendre un nettoyage aux ultra-sons, un changement de vis, de plaquettes, de manchons et les réglages nécessaires.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE GARANTIES ATOL

CHAMPS D'APPLICATION - OPPOSABILITÉ

Les présentes conditions générales de vente et de garanties ATOL s'appliquent à toutes les ventes conclues par l'opticien ATOL vendeur avec ses clients acquéreurs. Le seul fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente et de garanties. Le client déclare et reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions et termes des présentes conditions de vente et de garanties.

LIVRAISON

Sauf stipulation contraire, la livraison est effectuée par remise directe du/des produit(s) par l'opticien ATOL vendeur au client acquéreur lors de l'achat.

PRIX/CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont ceux indiqués sur le devis, préalablement remis au client acquéreur par l'opticien ATOL vendeur, et s'entendent toutes taxes comprises en euros. Sauf accords spéciaux débattus lors de la commande après la remise du devis et précisés sur le bon de commande, le paiement s'effectue comptant net à la commande par le client acquéreur directement à l'opticien ATOL vendeur sur le lieu de vente.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

L'opticien ATOL vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises jusqu'au paiement effectif et parfait de l'intégralité du prix. En cas de non paiement par le client du prix, l'opticien ATOL vendeur, sans perdre aucun de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des marchandises aux frais et risques du client. Ces dispositions ne font pas obstacles au transfert au client, dès la réception et la livraison des marchandises, des risques de perte et de détérioration des marchandises vendues ainsi que les dommages qu'elles pourraient occasionner.

GARANTIES LÉGALES

Les marchandises sont garanties contre les défauts de conformité et les vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil et L 211-1 et suivants du Code de la Consommation, et ce à compter de la livraison :

- article 1641 du Code civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.
- article 1648 alinéa 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.
- article L 211-4 du Code de la consommation : le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.
- article L 211-5 du Code de la consommation : pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1/ Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
 - 2/ Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.
- article L 211-12 du Code de la consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

GARANTIES ATOL

Les garanties Atol mentionnées ci-après s'ajoutent et s'exercent sans préjudice des garanties légales dont bénéficie le client acquéreur (art. 1641 et suivants du Code civil, L.211-1 et suivants du Code de la consommation) rappelées ci-dessus.

L'ensemble des garanties Atol est soumis aux conditions disponibles en magasin et sur le site : www.opticiens-atol.com. Elles sont valables sur tout le territoire français chez tous les opticiens Atol. Elles s'exercent par retour des produits acquis auprès de l'opticien Atol vendeur.

Engagement N°1 - Garantie 2 ans

Nous nous engageons à remplacer vos verres optiques à l'identique en cas de casse involontaire, pendant 2 ans après leur achat chez Atol, avec franchise de 40 % sur le prix de vente des verres au moment du remplacement. Nous nous engageons à remplacer votre monture optique en cas de casse, pendant 2 ans après son achat chez Atol.

Cette garantie est soumise à la présentation à l'opticien Atol de l'intégralité de la monture et/ou des verres. Cette garantie d'une durée de 2 ans est limitée à une seule opération de réparation si elle est techniquement possible et à défaut à une seule opération de remplacement à l'identique par élément, verre ou monture, hors 2e paire offerte (DUO). Si les éléments ne sont pas disponibles en magasin, votre opticien peut vous les fournir sur commande. En cas de rupture de stock, votre opticien s'engage à fournir un modèle substituable, de même qualité. Seules les casses intervenant dans le cadre d'un usage normal de votre équipement optique sont garanties. Les rayures des verres sont exclues de la garantie.

*Mentions juridiques Duo : Pour un euro (ou 1CFP) de plus. Seconde monture à choisir dans la collection DUO et équipée de 2 verres organiques CR39 standard, blancs ou solaires (indice 3, bruns ou gris) adaptés à votre vue et de même correction que la 1ère paire. Offre valable avec verres unifocaux, pour tout achat à partir de 260euros (ou 31115 CFP) d'une monture et 2 verres unifocaux, ou avec verres progressifs pour tout achat à partir de 480euros (ou pour 57440CFP) d'une monture et de 2 verres progressifs. Offre non cumulable avec d'autres offres et avec les tarifs spéciaux conventionnels des organismes d'assurance maladie complémentaire partenaires d'Atol. Valable jusqu'au 31/12/2012. Modèles en vente exclusivement chez Atol, les opticiens. En cas de rupture sur un modèle, votre opticien s'engage à fournir un modèle substituable, de même qualité et de même coût. Visuels non contractuels.

Engagement N°3 - Dépannage immédiat⁽³⁾ de votre monture optique**Engagement N°4 - Garantie entretien à vie**

Vérification gratuite de votre équipement durant toute sa durée de vie.

Engagement N°5 - Financement adapté

Nous vous livrons vos lunettes sans avance de frais dans le cas d'accords conclus avec votre complémentaire santé. Le cas échéant, vous pouvez bénéficier d'un financement personnalisé proposé par un organisme partenaire d'Atol (voir conditions en magasin).

Engagement N°2 - Garantie adaptation visuelle

Nous échangeons gratuitement, pour votre satisfaction totale, votre monture et vos verres dans un délai de 1 mois après leur achat chez Atol, en cas d'inadaptation aux verres établie par prescription médicale. Cette garantie s'exerce par un simple échange à l'exclusion de tout remboursement, sous réserve d'une modification de l'ordonnance ou d'une nouvelle ordonnance par votre ophtalmologiste. L'échange de verres unifocaux contre des verres progressifs ou multifocaux est exclu de cette garantie.

Engagement N°3 - Dépannage immédiat

Nous réalisons les réparations sur votre monture optique (soudure, changement de verres, changement d'éléments...) afin de vous permettre de continuer à profiter au mieux de vos lunettes. Cette garantie s'exerce dans la limite des éléments, équipements et matériaux disponibles et de la présence du personnel compétent au sein de votre magasin Atol au jour de la demande. Un délai de réparation pourra être appliqué par l'opticien Atol en fonction des stocks disponibles. Les opérations de réparation sont facturées aux tarifs en vigueur au sein du magasin de l'opticien ATOL qui s'engage à vous communiquer préalablement ces tarifs.

Engagement N°4 - Garantie entretien à vie

Nous vérifions gratuitement votre équipement durant toute sa durée de vie : nous assurons un nettoyage aux ultra-sons, nous changeons le cas échéant les vis, les plaquettes, les manchons et effectuons les réglages nécessaires.

Engagement N°5 - Financement adapté

Nous vous livrons vos lunettes sans avance de frais dans le cas d'accords conclus avec votre complémentaire santé. Le cas échéant, vous pouvez bénéficier d'un financement personnalisé proposé par un organisme partenaire d'Atol (voir conditions en magasin).

RÉSERVES DE FABRICATION/MONTAGE/RETAILLE

Dans le cas de montage effectué sur une monture fournie par le client, ou de retailles de verres d'un équipement fourni par le client, lorsque la monture et/ou l'équipement a été acquis auprès d'un autre opticien, d'un opticien Atol ou d'un tiers, nous déclinons toutes responsabilités en cas de casse lors du montage et/ou de la retaille. En cas de commande du client se rapportant aux éléments ci-dessus, nous nous réservons le droit de refuser la commande, si nous estimons le risque trop important. Le tarif de prestation apparaît clairement sur le devis à la ligne prestation supplémentaire. Les garanties Atol ci-dessus définies ne s'appliquent pas sur ce type d'équipement et/ou de prestations.

DEVIS

Conformément à la réglementation en vigueur, un devis est remis à l'acheteur préalablement à la conclusion de la vente.

DIRECTIVE EUROPÉENNE

Les verres, montures et lentilles de contacts sont marquées CE car ces produits entrent dans le champ d'application des Directives Européennes et des dispositions légales nationales applicables encadrant le marquage CE. Chaque fois que nécessaire, une notice d'instructions indiquant les conditions d'utilisation, les précautions d'entretien, d'usage et d'emploi est remise au client acquéreur.

VENTE AUX MINEURS

La vente de montures, verres et lentilles de contacts à des mineurs est strictement soumise à la législation applicable, et notamment :

- la vente de lentilles de contacts aux mineurs de moins de 16 ans est strictement interdite sans prescription médicale,
- la vente d'équipements optiques correctifs aux mineurs de moins de 16 ans est strictement interdite sans prescription médicale.

FORCE MAJEURE

L'acheteur reconnaît que tout cas de force majeure tel que grève, totales ou partielles, internes ou externes au vendeur, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, perturbations des réseaux de télécommunications, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales, modifications légales ou réglementaires empêchant la vente des produits concernés est susceptible d'empêcher la vente des produits qui l'intéresse.

DONNÉES PERSONNELLES

Atol SA est le responsable du traitement de données à caractère personnel mis en œuvre à partir des données collectées concernant les clients et prospects ATOL, ainsi que chaque opticien ATOL pour les données qui concernent leurs clients. Les informations que le client acquéreur confie à l'opticien ATOL vendeur sont nécessaires afin de lui permettre d'offrir à l'acquéreur les informations et le service qui l'intéresse. Elles feront l'objet, sauf opposition justifiée de la part du client acquéreur, d'un enregistrement informatique qui est destiné à Atol SA, au vendeur opticien Atol, le cas échéant à votre caisse de sécurité sociale et votre organisme d'assurance maladie complémentaire, ainsi qu'aux partenaires contractuels d'Atol SA avec le consentement du client acquéreur. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à Atol SA, à l'adresse suivante : Atol SA, Service de gestion des données personnelles, Centre d'affaires d'Antony, 2 rue de la Renaissance, 92184 Antony.